

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2016

Rev. n. 3

Révision: 15.02.2016

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **1.1 Identificateur de produit**
 - **Nom du produit: PULI BOTTE**
- **1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Pas d'autres informations importantes disponibles.

 - **Emploi de la substance / de la préparation**
Nettoyant spécial pour éliminer les résidus d'herbicides de machines agricoles
- **1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
 - **Producteur/fournisseur:**
SALVARANI S.r.l.
Via M. Buonarroti, 2
42028 Poviglio (RE) - ITALY
TEL. +39 0522 969177 - FAX. +39 0522 960612
 - **Service chargé des renseignements:** e-mail: infosicurezza@salvarani.com
- **1.4 Numéro d'appel d'urgence:**
FRANCE - CENTRES ANTIPOISON ET DE TOXICOVIGILANCE
 - Institut national de recherche et de sécurité (INRS) - Numéro ORFILA - Tel : +33 (0)1 45 42 59 59
(ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres anti-poison Français, 24h / 365j)SALVARANI S.r.l.
Technical Support: Tel: +39 0522 969177 (Monday-Friday: 8-12 AM , 1:30-5:30 PM)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

- **2.1 Classification de la substance ou du mélange**
 - **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**
Skin Irrit. 2 H315 Provoque une irritation cutanée.
Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **2.2 Éléments d'étiquetage**
 - **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.
 - **Pictogrammes de danger**



GHS07

- **Mention d'avertissement** Attention
- **Mentions de danger**
H315 Provoque une irritation cutanée.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Conseils de prudence**
 - P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
 - P102 Tenir hors de portée des enfants.
 - P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
 - P264 Se laver soigneusement après manipulation.
 - P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
 - P332+P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.
 - P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
 - P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.
 - P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- **2.3 Autres dangers**
 - **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
 - **PBT:** Non applicable.

(suite page 2)

FR

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2016

Rev. n. 3

Révision: 15.02.2016

Nom du produit: PULI BOTTE

· vPvB: Non applicable.

(suite de la page 1)

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 68891-38-3 NLP: 500-234-8 Reg.nr.: 01-2119488639-16-XXXX	Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Aquatic Chronic 3, H412	2,5-5%
CAS: 497-19-8 EINECS: 207-838-8 Numéro index: 011-005-00-2 Reg.nr.: 01-2119485498-19-XXXX	carbonate de sodium ⚠ Eye Irrit. 2, H319	2,5-5%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6 Numéro index: 603-002-00-5 Reg.nr.: 01-2119457610-43-XXXX	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319	2,5-5%
ELINCS: 483-960-7 Reg.nr.: 01-0000020220-90-0000	D-pentose and D-glucose, oligomeric, C8 and C10 alkyl glycosides ⚠ Eye Dam. 1, H318	1-2,5%
CAS: 1310-73-2 EINECS: 215-185-5 Numéro index: 011-002-00-6 Reg.nr.: 01-2119457892-27-XXXX	hydroxyde de sodium ⚠ Met. Corr.1, H290; Skin Corr. 1A, H314; Eye Dam. 1, H318	0,5-1%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

· **Remarques générales:** Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation:

Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

· Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

· Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés Pas d'autres informations importantes disponibles.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

· Moyens d'extinction:

CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Oxyde d'azote (NO_x)

(suite page 3)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2016

Rev. n. 3

Révision: 15.02.2016

Nom du produit: PULI BOTTE

(suite de la page 2)

· **5.3 Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:**

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.

· **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

· **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

· **6.4 Référence à d'autres rubriques**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

· **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Aucune mesure particulière n'est requise.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
· **Préventions des incendies et des explosions:** Le produit n'est pas inflammable.

· **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:** Ne conserver que dans le fût d'origine.

· **Indications concernant le stockage commun:**

Ne pas stocker avec des acides.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Prudence en cas de réouverture d'emballages entamés.

· **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· **8.1 Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

CAS: 64-17-5 éthanol

VME (France) Valeur momentanée: 9500 mg/m³, 5000 ppm
Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

PEL (U.S.A.) Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

REL (U.S.A.) Valeur à long terme: 1900 mg/m³, 1000 ppm

TLV (U.S.A.) Valeur momentanée: 1880 mg/m³, 1000 ppm

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

VME (France) Valeur à long terme: 2 mg/m³

PEL (U.S.A.) Valeur à long terme: 2 mg/m³

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2016

Rev. n. 3

Révision: 15.02.2016

Nom du produit: PULI BOTTE

(suite de la page 3)

REL (U.S.A.)	Valeur plafond: 2 mg/m ³
TLV (U.S.A.)	Valeur plafond: 2 mg/m ³

· DNEL
CAS: 68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Oral	DNEL / Long Term exposure - Systemic effects	15 mg/kg bw/d (general polulation)
Dermique	DNEL / Long Term exposure - Systemic effects	1650 mg/kg bw/d (general polulation) 2750 mg/kg bw/d (workers)
Inhalatoire	DNEL / Long Term exposure - Systemic effects	52 mg/m ³ (general polulation) 175 mg/m ³ (workers)

· PNEC
CAS: 68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

PNEC / aqua	0,24 mg/l (freshwater) 0,024 mg/l (marine water)
PNEC / sediment	0,545 mg/kg dw (freshwater) 0,054 mg/kg dw (marine water)
PNEC / soil	0,946 mg/kg dw (-)
PNEC / STP	10000 mg/l (sewage treatment plant)

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· 8.2 Contrôles de l'exposition
· Equipement de protection individuel:
· Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Prévoir un lavabo sur le lieu de travail.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.



En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre AX

· Protection des mains:


Gants de protection

Gants résistant aux solutions alcalines

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Caoutchouc nitrile

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,4 mm

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Épaisseur du matériau recommandée: ≥ 0,7 mm

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés: Gants en cuir

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2016

Rev. n. 3

Révision: 15.02.2016

Nom du produit: PULI BOTTE

· Protection des yeux:

(suite de la page 4)



Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps:

Utiliser une tenue de protection.
Vêtement de protection léger

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

· Indications générales

· Aspect:

· Forme:	Liquide
· Couleur:	Jaune clair
· Odeur:	Caractéristique
· Seuil olfactif:	Non déterminé.

· valeur du pH: 12 ±0,5

· Changement d'état

· Point de fusion:	Non déterminé.
· Point d'ébullition:	100 °C

· Point d'éclair 55 °C

· Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

· Température d'inflammation: Non déterminé.

· Température de décomposition: Non déterminé.

· Auto-inflammation: Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif.

· Limites d'explosion:

· Inférieure:	Non déterminé.
· Supérieure:	Non déterminé.

· Pression de vapeur: Non déterminé.

· Densité à 20 °C: 1,03 g/cm³

· Densité relative	Non déterminé.
· Densité de vapeur.	Non déterminé.
· Vitesse d'évaporation	Non déterminé.

· Solubilité dans/miscibilité avec

· l'eau: Entièrement miscible

· Coefficient de partage (n-octanol/eau): Non déterminé.

· Viscosité:

· Dynamique:	Non déterminé.
· Cinématique:	Non déterminé.

· 9.2 Autres informations

Le produit n'entretient pas la combustion
(UN Recommendations, Manual of Tests and Criteria. Part III - Section 32.5.2: Test L.2 Sustained Combustion Test).

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

· 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 6)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2016

Rev. n. 3

Révision: 15.02.2016

Nom du produit: PULI BOTTE

(suite de la page 5)

- **10.2 Stabilité chimique**
 - **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Réactions aux acides puissants et aux agents d'oxydation.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
 - **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

CAS: 68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

Oral	LD50	4100 mg/kg (rat)
------	------	------------------

Dermique	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
----------	------	--------------------

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium

Oral	LD50	4090 mg/kg (rat)
------	------	------------------

CAS: 64-17-5 éthanol

Oral	LD50	6200-15000 mg/kg (rat)
------	------	------------------------

Inhalatoire	LC50 / 4h	> 50 mg/l (rat)
-------------	-----------	-----------------

D-pentose and D-glucose, oligomeric, C8 and C10 alkyl glycosides

Oral	LD50	> 2000 mg/kg (rat)
------	------	--------------------

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

Oral	LD50	2000 mg/kg (rat)
------	------	------------------

- **Effet primaire d'irritation:**

- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Effets aigus (toxicité aiguë, irritation et corrosivité)**

Le produit ne doit pas être classé comme Corrosif, en accord avec les résultats des tests.

(EU Test method B.40 bis / OECD Guidelines - Test No. 431: In Vitro Skin Corrosion - Reconstructed Human Epidermis Test Method)

- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**

- **Mutagénicité sur les cellules germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité pour la reproduction**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Danger par aspiration**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
 - **Toxicité aquatique:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2016

Rev. n. 3

Révision: 15.02.2016

Nom du produit: PULI BOTTE

(suite de la page 6)

CAS: 68891-38-3 Alcohols, C12-14, ethoxylated, sulfates, sodium salts

LC50 / 96h 1-10 mg/l (fish - Brachydanio rerio)

EC50 / 72h 27,7 mg/l (algae - Scenedesmus sp.)

CAS: 497-19-8 carbonate de sodium

EC50 / 48h 347 mg/l (crustacea - Daphnia magna)

CAS: 64-17-5 éthanol

EC50 / 48h 12340 mg/l (crustacea - Daphnia magna)

LC50 / 96h 13500-15300 mg/l (fish - Pimephales promelas)

13000 mg/l (fish - Oncorhynchus mykiss)

ErC50 / 72h 12,9 mg/l (algae - Selenastrum capricornutum)

275 mg/l (algae - Chlorella vulgaris)

CAS: 1310-73-2 hydroxyde de sodium

EC50 / 48h 40,4 mg/l (crustacea)

LC50 / 96h 35-189 mg/l (fish)

· 12.2 Persistance et dégradabilité

Les substances détergentes contenues dans le produit correspondent à la législation sur la performance environnementale des détergents et des détersifs et sont biodégradables.

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.**· 12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.**· Autres indications écologiques:****· Indications générales:**

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Jeter de plus grandes quantités dans la canalisation ou les eaux peut mener à une augmentation de la valeur du pH. Une valeur du pH élevée est nocive pour les organismes aquatiques. Dans la dilution de la concentration utilisée, la valeur du pH est réduite considérablement: après l'utilisation du produit, les eaux résiduaires arrivant dans la canalisation ne sont que faiblement polluantes pour l'eau.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

· 12.6 Autres effets néfastes Pas d'autres informations importantes disponibles.**RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination****· 13.1 Méthodes de traitement des déchets****· Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· Emballages non nettoyés:**· Recommandation:**

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**· 14.1 Numéro ONU**

· **ADR, ADN, IMDG, IATA**

néant

(suite page 8)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 11.03.2016

Rev. n. 3

Révision: 15.02.2016

Nom du produit: PULI BOTTE

(suite de la page 7)

· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR, ADN, IMDG, IATA	néant
· 14.3 Classe(s) de danger pour le transport · ADR, ADN, IMDG, IATA · Classe	néant
· 14.4 Groupe d'emballage · ADR, IMDG, IATA	néant
· 14.5 Dangers pour l'environnement: · Marine Polluant:	Non
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Non applicable.
· 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC	Non applicable.
· Indications complémentaires de transport:	Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.
· "Règlement type" de l'ONU:	néant

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH - Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals)
Règlement (CE) no 1272/2008 (CLP - Classification, Labelling and Packaging of substances and mixtures)
Établissement de la fiche de données de sécurité: Reg.UE n. 830/2015 (modifiant le Reg.CE n.1907/2006, Annexe II)
 - **Directive 2012/18/UE**
 - **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.
H290 Peut être corrosif pour les métaux.
H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque des lésions oculaires graves.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Acronymes et abréviations:**
REACH: Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals
CLP: Classification, Labelling and Packaging
ADN: European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Inland Waterways
TLV: Threshold Limit Value
TLV-TWA: Threshold Limit Value - Time Weighted Average
TLV-STEL: Threshold Limit Value - Short Term Exposure Limit
IOELV: Indicative Occupational Exposure Limit Value
BEI: Biological Exposure Indices
LD50: Lethal Dose, 50 percent
LC50: Lethal Concentration, in air, 50 percent
LC50: Lethal Concentration, 50 percent
EC50: Effective Concentration, 50 percent
ErC50: Effective Concentration, 50 percent, reduction of growth rate
Kow: Octanol-Water partition coefficient
BCF: BioConcentration Factor

(suite page 9)

FR

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 11.03.2016

Rev. n. 3

Révision: 15.02.2016

Nom du produit: PULI BOTTE

(suite de la page 8)

DNEL: Derived No-Effect Level (Livello derivato senza effetto) [REACH]
PNEC: Predicted No-Effect Concentration [REACH]
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)
PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative
WGK: Wassergefährdungsklasse - Water hazard class, Germany
Flam. Liq. 2: Flammable liquids, Hazard Category 2
Met. Corr. 1: Corrosive to metals, Hazard Category 1
Skin Corr. 1A: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 1A
Skin Irrit. 2: Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Dam. 1: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 1
Eye Irrit. 2: Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Aquatic Chronic 3: Hazardous to the aquatic environment - Chronic Hazard, Category 3

*** Données modifiées par rapport à la version précédente**

FR